

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

MAIRIE DE SAINT-GERMER DE FLY

60850 - SAINT-GERMER DE FLY



☎ : 03.44.82.50.15.

Fax : 03.44.82.82.09.

Email : mairie-st-germer@wanadoo.fr



le mercredi 24 mai 2023
à 18h30 à la Mairie

Sous la Présidence de Monsieur **LEVASSEUR Alain, Maire**

En présence de Madame AUBY Denise, Monsieur LOISEAU Dominique, Madame ALEXIS Nicole, Monsieur CAMUS Irénée, Monsieur LEFEVERE Patrick, Monsieur ROBERT Raymond, Madame RENARD Marie-Sabine, Monsieur AUBE Patrice, Monsieur LAMBILLOTTE Xavier, Madame TOLU Sandrine, Madame DA ROCHA Patricia, Madame DEMOLLIERE Ingrid, Madame SAVREUX Aurélie, Madame LEVASSEUR Valérie, Monsieur FLAMENT Denis.

Pouvoirs :

Madame MAILLARD Corinne a donné pouvoir à Madame AUBRY Denise,
Monsieur DELAPORTE David a donné pouvoir à Madame SAVREUX Aurélie,
Madame GUEULLE Elodie a donné pouvoir à Madame LEVASSEUR Valérie.

Secrétaire de séance : Madame SAVREUX Aurélie

✓ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **désigne** Madame **Aurélié SAVREUX**, secrétaire de séance.

✓ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 29 mars 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **approuve**, le compte rendu du Conseil Municipal en date du **29 mars 2023**.

✓ Élection d'un nouvel adjoint au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020 - 27 du 27 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes,

Considérant la lettre de l'Adjointe au Chef de bureau de la Préfecture en date du 09 mai 2023 acceptant la démission de Monsieur Daniel VILLETTE à compter du 18 avril 2023,

Considérant la vacance du poste de 1er adjoint au Maire,

Le conseil municipal devra décider :

soit

✓ que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que le poste vacant,

soit

✓ que le nouvel adjoint prendra place au dernier rang du tableau des adjoints, permettant aux autres adjoints de remonter dans l'ordre du tableau,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue conformément à l'article L.2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

✓ sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 27 mai 2020,

✓ sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint,

✓ pour désigner un nouvel adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

√ **décide** de maintenir le nombre d'Adjoints à 5,

√ **décide** que le nouvel adjoint prendra place au dernier rang du tableau des adjoints, permettant aux autres adjoints de remonter dans l'ordre du tableau.

Le Maire constate que la condition du quorum est remplie et rappelle que lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin individuel et secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Madame SAVREUX Aurélie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal en début de séance.

Le conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs constituant ainsi le bureau. Il s'agit de

√ Madame Sandrine TOLU

√ Madame Valérie LEVASSEUR

Après appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultat du 1er tour du scrutin :

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

- | | | |
|----|--|-----------|
| a) | Nombre de votants (enveloppes déposées) : | 19 |
| b) | Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : | 0 |
| c) | Nombre de bulletins blancs : | 0 |
| d) | Nombre de suffrages exprimés (a-b) : | 19 |
| e) | Majorité absolue : | 10 |

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
LEFEVERE Patrick	19	Dix-neuf

Monsieur LEFEVERE Patrick ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5ème Adjoint et a été immédiatement installée.

✓ **Délégations du Maire à l'adjoint**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal élisant le 5ème adjoint,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à cinq (5),

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner des délégations au nouvel Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **accorde** à Monsieur Patrick LEFEVERE, 5ème Adjoint les délégations suivantes :

- √ **le fleurissement,**
- √ **les espaces verts,**
- √ **les routes communales,**
- √ **les chemins ruraux,**
- √ **l'environnement,**
- √ **le patrimoine, les bâtiments Communaux et l'Abbaye.**

✓ **Indemnités des Adjoints**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux du 20 mars 2020 et du 24 mai 2023 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, avec effet immédiat, **fixe** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et selon l'importance démographique de la commune (Saint Germer de Fly se situe entre 1000 et 3499 habitants) à :

√ Madame **Denise AUBRY**, 1^{ère} Adjointe

19.80% de l'indice terminal de la fonction publique.

√ Monsieur **Dominique LOISEAU**, 2ème Adjoint

19.80% de l'indice terminal de la fonction publique.

√ Madame **Nicole ALEXIS**, 3ème Adjointe

19.80% de l'indice terminal de la fonction publique.

✓ Monsieur **Irénée CAMUS**, 4ème Adjoint

16.80% de l'indice terminal de la fonction publique.

✓ Monsieur **Patrick LEFEVERE**, 5ème Adjoint

16.80% de l'indice terminal de la fonction publique.

Il est précisé que ces indemnités bénéficieront automatiquement des revalorisations décidées par décret ou arrêté.

Il est précisé que le Conseil Municipal souhaite réserver la somme restante de l'enveloppe globale pour rétribuer d'autres membres du Conseil Municipal sans la qualité d'adjoints mais pourvus d'une délégation de fonction (6 % de l'IB mensuel 1027 sans dépassement de l'enveloppe totale). Dans ce cas, il conviendra de prendre une délibération qui désignera chaque élu pourvu d'une délégation ainsi que le taux qui lui sera alloué.

✓ Désignation d'un membre au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en remplacement de Monsieur Daniel VILLETTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **désigne** un nouveau membre du CCAS :

Madame Valérie LEVASSEUR propose sa candidature pour être représentant au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Chaque Conseiller à l'appel de son nom a voté.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	= 19
Majorité absolue	= 10
A Obtenu	= 19

Madame **Valérie LEVASSEUR** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée représentant au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

✓ Désignation d'un représentant titulaire de la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Monsieur Daniel VILLETTE

Le Maire expose à l'Assemblée que l'article 279 du Code des marchés publics fixe la composition des commissions d'appel d'offres ainsi que le mode de scrutin.

Il précise que la commission est notamment composée, en ce qui concerne les communes de moins de 3 500 habitants par le Maire (ou par son représentant) et trois membres titulaires (et trois suppléants sur la même liste) élus par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne un nouveau membre de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur **Dominique LOISEAU** propose sa candidature pour être premier membre titulaire de la Commission d'Appels d'Offres.

Chaque Conseiller à l'appel de son nom a voté.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	= 19
Majorité absolue	= 10
A Obtenu	= 19

Monsieur **Dominique LOISEAU** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé membre titulaire de la Commission d'Appels d'Offres.

✓ Modifications des commissions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **décide**, dans les conditions fixées par l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de modifier les membres des Commissions suite au départ de Monsieur Daniel VILLETTE et à l'arrivée de Monsieur Denis FLAMENT.

<u>COMMISSIONS</u>	<u>NOMS DES CONSEILLERS</u>
<u>CHAMBRE D'AGRICULTURE</u>	↪ Alain LEVASSEUR ↪ Marie-Sabine RENARD ↪ Patrick LEFEVERE
<u>CHAMBRE DE COMMERCE</u>	↪ Alain LEVASSEUR ↪ Denise AUBRY ↪ Valérie LEVASSEUR
<u>CHAMBRE DES METIERS</u>	↪ Alain LEVASSEUR ↪ Ingrid DEMOLLIERE ↪ Valérie LEVASSEUR
<u>PERSONNEL COMMUNAL</u>	↪ Monsieur Alain LEVASSEUR
<u>BULLETIN MUNICIPAL</u>	↪ Alain LEVASSEUR ↪ Patrick LEFEVERE ↪ Denise AUBRY ↪ Dominique LOISEAU ↪ Nicole ALEXIS ↪ Irénée CAMUS ↪ Ingrid DEMOLLIERE ↪ Marie-Sabine RENARD

	<ul style="list-style-type: none"> ↪ David DELAPORTE ↪ Elodie GUEULLE ↪ Patrice AUBE ↪ Valérie LEVASSEUR
<p><u>ENVIRONNEMENT,</u> <u>CADRE DE VIE,</u> <u>FLEURISSEMENT</u></p> <p><u>ET</u></p> <p><u>ESPACES VERTS</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Alain LEVASSEUR ↪ Patrick LEFEVERE ↪ Ingrid DEMOLLIERE ↪ Marie-Sabine RENARD ↪ Xavier LAMBILLOTTE ↪ Raymond ROBERT
<u>FETES ET CEREMONIES</u>	↪ Tout le Conseil Municipal
<u>FINANCES</u>	↪ Tout le Conseil Municipal
<p><u>JEUNESSE, SPORTS ET</u> <u>LOISIRS</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Alain LEVASSEUR ↪ Patrick LEFEVERE ↪ Dominique LOISEAU ↪ Ingrid DEMOLLIERE ↪ David DELAPORTE ↪ Aurélie SAVREUX ↪ Patrice AUBE
<u>JURY DES MAISONS FLEURIES</u>	COMMISSION DISSOUE PAR SOUCIS D'ÉCOLOGIE, DE SECHERESSE ET D'ÉCONOMIE ...
<p><u>RESEAUX SOCIAUX</u></p> <p><u>SITE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ↪ David DELAPORTE ↪ Aurélie SAVREUX ↪ Valérie LEVASSEUR
<p><u>COMMISSION DE</u> <u>CONTROLE</u></p> <p><u>LISTE ELECTORALE</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Elu mais pas le Maire ni un adjoint ↪ Madame Nicole GODIN, déléguée de l'Administration

	<p>↳ Monsieur Jean-Marc DESCHAMPS, délégué du Tribunal</p> <p>↳ Marie-Sabine RENARD</p>
<p><u>SCOLAIRE</u></p> <p><u>RESTAURANT SCOLAIRE</u></p> <p><u>PERI-SCOLAIRE</u></p> <p><u>ACCUEIL DE LOISIRS</u></p>	<p>↳ Alain LEVASSEUR</p> <p>↳ Denise AUBRY</p> <p>↳ Nicole ALEXIS</p> <p>↳ Patrick LEFEVERE</p> <p>↳ Patricia DA ROCHA</p> <p>↳ Aurélie SAVREUX</p>
<p><u>JOUETS DE NOEL</u></p>	<p>↳ Alain LEVASSEUR</p> <p>↳ David DELAPORTE</p> <p>↳ Corinne MAILLARD</p> <p>↳ Elodie GUEULLE</p> <p>↳ Aurélie SAVREUX</p>
<p><u>PLUiH</u></p>	<p>↳ Alain LEVASSEUR</p> <p>↳ Patrick LEFEVERE</p> <p>↳ Denise AUBRY</p> <p>↳ Dominique LOISEAU</p> <p>↳ Nicole ALEXIS</p> <p>↳ Irénée CAMUS</p>
<p><u>LEG REDOUTE</u></p> <p><u>ROSIERE</u></p>	<p>↳ Alain LEVASSEUR</p> <p>↳ Dominique LOISEAU</p> <p>↳ Nicole ALEXIS</p> <p>↳ Irénée CAMUS</p> <p>↳ Sylvette COSSON</p>
<p><u>TRAVAUX</u></p>	<p>↳ Alain LEVASSEUR</p> <p>↳ Patrick LEFEVERE</p>

<p><u>VOIRIE</u></p> <p><u>BATIMENTS COMMUNAUX</u></p> <p><u>ABBAYE</u></p>	<p>↪ Denise AUBRY</p> <p>↪ Dominique LOISEAU</p> <p>↪ Nicole ALEXIS</p> <p>↪ Irénée CAMUS</p> <p>↪ Marie-Sabine RENARD</p> <p>↪ Xavier LAMBILLOTTE</p> <p>↪ Raymond ROBERT</p> <p>↪ Patrice AUBE</p> <p>↪ Denis FLAMENT</p>
<p><u>CCAS</u></p>	<p>↪ Alain LEVASSEUR</p> <p>↪ Valérie LEVASSEUR</p> <p>↪ Nicole ALEXIS</p> <p>↪ Marie-Sabine RENARD</p> <p>↪ Corinne MAILLARD</p> <p>↪ Raymond ROBERT</p> <p>↪ LAVAUULT Maryvonne</p> <p>↪ BOUCHARD Anne-Marie</p> <p>↪ GODIN Nicole</p> <p>↪ VIGNERON René</p> <p>↪ LEQUIN Bernard</p>
<p><u>APPEL D'OFFRES</u></p>	<p>↪ LEVASSEUR Alain</p> <p>↪ LOISEAU Dominique</p> <p>↪ CAMUS irénée</p> <p>↪ AUBE Patrice</p> <p>↪ AUBRY Denise</p> <p>↪ ROBERT Raymond</p> <p>↪ LEFEVERE Patrick</p>

<p><u>SUIVI DES TRAVAUX</u></p>	<p>↵ Alain LEVASSEUR</p> <p>↵ Patrick LEFEVERE</p> <p>↵ Irénée CAMUS</p> <p>↵ Raymond ROBERT</p> <p>↵ Patrice AUBE</p> <p>↵ Denis FLAMENT</p>
<p><u>CCID</u></p>	<p>↵ LEVASSEUR Alain</p> <p><u>TITULAIRES</u></p> <p>↵ Denise AUBRY</p> <p>↵ Dominique LOISEAU</p> <p>↵ Nicole ALEXIS</p> <p>↵ David DELAPORTE</p> <p>↵ ROBERT Raymond</p> <p>↵ AUBE Patrice</p> <p>↵ GUEULLE Elodie</p> <p><u>SUPPLEANTS</u></p> <p>↵ Marie-Sabine RENARD</p> <p>↵ Sandrine TOLU</p> <p>↵ Corinne MAILLARD</p> <p>↵ Xavier LAMBILLOTTE</p> <p>↵ Aurélie SAVREUX</p> <p>↵ Michel DE WULF</p> <p>↵ Nicole GODIN</p> <p>↵ Claude BOUCHARD</p>
<p><u>BROCANTE</u></p>	<p>↵ Alain LEVASSEUR</p> <p>↵ Denise AUBRY</p> <p>↵ Dominique LOISEAU</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Nicole ALEXIS ↪ Irénée CAMUS ↪ Patrick LEFEVERE ↪ Patrice AUBE ↪ Patrick LEFEVERE ↪ Xavier LAMBILLOTTE ↪ David DELAPORTE ↪ Ingrid DEMOLLIERE ↪ Elodie GUEULLE ↪ Aurélie SAVREUX ↪ Denis FLAMENT
<u>CIMETIERE</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Alain LEVASSEUR ↪ Denise AUBRY ↪ Dominique LOISEAU ↪ Irénée CAMUS ↪ Raymond ROBERT ↪ Marie-Sabine RENARD ↪ Ingrid DEMOLLIERE ↪ Elodie GUEULLE ↪ Valérie LEVASSEUR ↪ Denis FLAMENT
<u>CORRESPONDANT DEFENSE et INCENDIE</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↪ Dominique LOISEAU
<u>SE 60</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↪ LEVASSEUR Alain
<u>SMOTHD</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↪ LEVASSEUR Alain ↪ Irénée CAMUS
<u>ADTO</u>	<ul style="list-style-type: none"> ↪ LEVASSEUR Alain

	↪ LOISEAU Dominique
<u>ADICO</u>	↪ LEVASSEUR Valérie ↪ GUEULLE Elodie

✓ Questions diverses

CCPB _ DEMISSION Mr VILLETTE :

En cas de cessation d'un mandat de conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal du même sexe n'exerçant pas déjà lui-même les fonctions de conseiller communautaire, pris dans l'ordre du tableau à la date de la vacance (L. 273-12 du code électoral) = **Monsieur Dominique LOISEAU**

BASTIENNA BASTIEN
4 Bois RUE DERRIERE LE BOIS
60 850 ST GERMER DE FLY.

objet : subvention H/Trophy 2023:

ST GERMER DE FLY
Le 11 AVRIL 2023,

Monsieur Le Maire,

Tout d'abord merci encore pour votre
subvention qui m'a beaucoup aidé dans
mon projet.

Se m'ait pas pu vous donner plus de
nouvelle car j'ai eu un soucis de
coéquipier pour faire le H/Trophy 2023.

Voilà, ma coéquipière a du se désister
en dernière minute pour raisons personnelles.

J'ai donc du retrouver quelqu'un et voir
si mon inscription était toujours valable
pour faire le H/Trophy 2023.

Je suis heureux de vous annoncer qu'après
quelques péripéties, je suis de nouveau en
course pour cette belle aventure.

Mon coéquipier s'appelle Pierre-Yves Dubois
et habite à Blacourt.

Ensemble nous nous relançons dans l'aventure

et j'espère que vous comprendrez que j'ai eu un moment un peu compliqué.

Je vous envoie des photos de notre h l prochainement et vos retiens au concert de notre périple.

Bien entendu le logo de la mairie fera partie de notre voyage, d'ailleurs nous avons réussi à trouver un publiciste qui nous offre le flochage de tous nos sponsors.

Encore merci d'avance pour votre compréhension et désolé pour ce désagrément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Burcilla Bastien

~~Burcilla Bastien~~

secretariat@stgermer.fr

De: Leonie Fleurier <fleurierleonie2003@gmail.com>
Envoyé: mercredi 12 avril 2023 12:05
À: secretariat@stgermer.fr
Objet: Réponse courrier du maire

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai signé avec une maison d'édition le 3 avril 2023 et que la conception du livre est en cours.

Je vous tiens informé dès que le livre sera édité.

Passez une bonne après-midi, cordialement.

secretariat@stgermer.fr

De: Liliane <Liliane.59@hotmail.fr>
Envoyé: jeudi 4 mai 2023 13:46
À: secretariat@stgermer.fr
Objet: REFECTIOIN DU TROTTOIR RUE SAINT EUSTACHE

Bonjour Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs,
Merci beaucoup pour votre rapidité, le trottoir est magnifique et sécurisé.
Je vous souhaite une très bonne journée.
Cordialement
Mme DISTEFANO Liliane

Consul



Sans virus. www.avg.com



Monsieur LEVASSEUR Alain
Maire de SAINT GERMAIN DE FLY
1 Place de Verdun
60 850 SAINT GERMAIN DE FLY

DGS/PL/2023
Dossier suivi : Franck LEROUX

Gournay en Bray, le 13 Avril 2023

Mesdames et Messieurs les élus,

La ville de Gournay-En-Bray a engagé en 2021 un important chantier d'agrandissement et de rénovation de la piscine communale.

Ce chantier représente pour nous un investissement important, tant pour les finances de notre collectivité, les services municipaux mais aussi pour les usagers.

Comme vous avez pu le constater, cette opération s'est déroulée dans un contexte particulier.

En effet, la crise du COVID et les difficultés d'approvisionnement auxquelles nous avons dû faire face, suivi par les contrecoups de la guerre en Ukraine, ont encore complexifié une opération déjà très technique.

Notre équipement rénové et agrandi, nous a été livré par les entreprises avec près de 9 mois de retard, sans toutefois que l'intégralité des prestations prévues soient entièrement finalisées.

C'est dans ces conditions que nous avons choisi d'ouvrir notre piscine afin de ne pas pénaliser plus longtemps les utilisateurs.

Notre choix, associé à la pénurie de maîtres-nageurs, a rendu les premiers mois de fonctionnement quelque peu chaotiques provoquant parfois des fermetures imprévues et imprévisibles, mais nous nous sommes impliqués sans relâche afin de permettre à tout notre public de bénéficier de l'équipement dans lequel nous avons investi beaucoup d'efforts et de moyens financiers.

Je suis toutefois heureux de vous faire savoir que le plus compliqué est derrière nous et, bien qu'il nous manque encore un maître-nageur et que le jacuzzi et le pentagliss prévus ne soient toujours pas installés, aujourd'hui, la piscine fonctionne parfaitement. Dans un contexte économique et un coût de l'énergie exorbitant, nous maintenons ce service public ouvert. Nous sommes par ailleurs en cours de préparation d'un programme d'animations destinés à faire vivre pleinement cet équipement et à attirer encore plus de visiteurs.

Je vous souhaite bonne réception de ces informations et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de mes sentiments dévoués.

 Le Maire,
Eric PICARD

Vous recyclez, nous créons.

-50%
SUR LE PRIX
INITIAL



100%
RECYCLÉ

VILLE DE SAINT-GERMAIN-DE-FRANCE

L35 X H41,5 X P19,5 CM
CAPACITÉ 24 LITRES

À PARTIR DE 2,58 € **1,29 € H.T.** L'UNITÉ
+ IMPRESSION **GRATUITE** DE VOTRE LOGO

PET RECYCLÉ (R-PET): COMMENT ÇA MARCHE ?



ÉTAPE 1 : Collecte de
bouteilles plastiques usagées



ÉTAPE 2 : Traitement du
polyéthylène téréphtalate



ÉTAPE 3 : Transformation en polyester
100% recyclé pour fabriquer sacs, bécet...



332A-005468

CETTE OFFRE EXCLUSIVE EST VALABLE PENDANT 30 JOURS
COMMANDEZ AUJOURD'HUI !

COMMANDEZ RAPIDEMENT ET SIMPLEMENT, 24H/24 7J/7

PAR INTERNET
Rendez-vous sur
www.petra.com/procure
avec votre mot de passe: 2MJ5332A3

PAR MOBILE
En scannant
le QR-Code :



PAR COURRIER
Envoyez le bon de commande
au dos dans l'enveloppe-réponse
en sa à votre disposition.

PAR TÉLÉPHONE OU FAX
Appelez gratuitement le **0800 90 84 84**
ou contactez votre bon de commande
par fax au 0333 50 84 73

Les élus ne souhaitent pas effectuer cet achat.

Monsieur le Maire donne des « nouvelles » des travaux :

- Le **Cabinet Médical** est ouvert depuis le 15 mai 2023. Actuellement, il y a un médecin et un cabinet d'infirmières. Un second médecin devrait arriver l'année prochaine.
- Les travaux de l'**Office de Tourisme** se terminent.
- Les travaux de la **Mairie** avancent bien mais malheureusement pas assez vite ! La grande porte va être conservée et sera vitrée pour donner plus de clarté. La couverture devrait être terminée fin juin.
- Des travaux **d'enrobé** vont être effectués sur la Nationale 31 ; ces travaux dureront 2 nuits.
- Les deux derniers terrains libres sur la **ZA** de SAINT GERMER DE FLY vont être bientôt occupés.

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à 21h25.

Le Maire,



Monsteur LEVASSEUR Alain.